

PLAN D'ACTION NATIONAL D'INTEGRATION (PAN intégration) APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2019

1. Introduction:

Dans le cadre du plan d'action national d'intégration (PAN intégration), le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, lance un appel à manifestation d'intérêt pour le financement de projets pilotes de courte durée, pour l'année 2019, ayant trait à l'intégration des étrangers.

L'appel à manifestation d'intérêt cible le financement de projets pilotes et innovants visant la conceptualisation et modélisation de mesures favorisant l'intégration de tous les résidents au Grand-Duché de Luxembourg.

Cet appel à manifestation d'intérêt est un des instruments de financement mis en œuvre dans le cadre du PAN intégration. Sont éligibles les projets à partir d'un montant de 25 000 € par projet, sur une durée de maximum 4 mois, pendant la période de septembre à décembre 2019.

Pour des projets de plus petite envergure, d'autres lignes de financement sont disponibles.

Des appels ultérieurs seront lancés pour des projets à mettre en œuvre en 2020.

2. Objet de l'appel

Le présent appel vise le financement des objectifs suivants :

- Développer l'information et la sensibilisation des différents publics cibles aux sujets de l'intégration.
- Promouvoir les projets interculturels qui mettent l'accent sur l'intégration, les échanges dans la vie quotidienne et les actions de mise en réseau.

Les objectifs proposés visent le développement de modules permettant l'acquisition, de la part du public cible, de compétences individuelles sociales, techniques, informatiques, citoyennes etc.., dans l'objectif de leur autonomisation, employabilité et participation.

Les projets éligibles seront des projets innovants, développant une méthodologie de travail ou une conceptualisation et une mise en pratique (phase test) de modules d'intégration.

Dans le cadre de cet appel sont éligibles des études de faisabilité et la création d'outils d'intégration.

Sont encouragés les projets qui prévoient des partenariats avec les administrations publiques et/ou communales, d'autres associations, les chambres professionnelles et les entreprises.

Les bénéficiaires des projets concernés sont toutes les personnes résidentes au Luxembourg, étrangères et luxembourgeoises. Une priorité est accordée aux projets incluant le public cible suivant : les nouveaux arrivants au Luxembourg, les professionnels en contact avec ces derniers et la société d'accueil.



3. Critères de qualification et d'exclusion

Critères de qualification

- Porteurs de projets éligibles :
 - Associations sans but lucratif.
 - Organismes privés / Entreprises.
 - Etablissements publics.
 - Les chambres professionnelles.
 - Centres/Instituts de formation et de recherches publics.
- La sélection favorisera les projets encourageant une collaboration avec les associations, les communes, les entreprises et les autres parties prenantes.
- La collaboration avec d'autres ministères constitue un atout.
- La sélection favorisera les projets pilotes innovateurs.
- Les projets doivent tenir compte du principe de l'égalité des chances.

Critères d'exclusion

- Sont exclues les personnes physiques.
- Le financement des structures n'est pas possible, seuls des projets peuvent faire l'objet d'une demande de financement.

4. La contrepartie du cofinancement

Les porteurs de projet s'engagent à remettre un rapport de mise en œuvre et un décompte financier (avec copies des factures et preuves de paiement) à la fin du projet et ce pour le 31 janvier 2020 au plus tard.

Le rapport de mise en œuvre rend compte des activités réalisées et des résultats obtenus en matière d'intégration, analysés selon les indicateurs définis au début du projet.

Le rapport final doit inclure des recommandations et/ou le développement d'outils en matière d'intégration.

5. Constitution des dossiers de candidature au présent appel à manifestation d'intérêt :

Les organisations souhaitant répondre à l'appel sont invitées à soumettre un dossier de candidature contenant les documents suivant dûment remplis :

- La fiche d'intention (incluant le calendrier et la check-list)
- Le budget prévisionnel (annexe 1)

Les documents « Fiche d'intention » et « budget prévisionnel » sont téléchargeables sur le site www.olai.public.lu



La date limite d'envoi des candidatures au présent appel est fixée au 17 juin 2019 à 8h00. La fiche d'intention et les documents annexés sont à renvoyer uniquement par courrier électronique à l'adresse mail : <u>partenariats@olai.etat.lu</u>

6. Prochaines étapes :

Les organismes sélectionnés seront contactés pour des discussions bilatérales.

Les projets sélectionnés seront financés sur une période maximale de 4 mois. La date de début des projets est fixée au plus tôt pour le 1^{er} septembre 2019.

Contact

Pour toute information, Madame Conny HEUERTZ et Monsieur Pietro LOMBARDINI se tiennent à votre disposition.

<u>Conny.Heuertz@olai.etat.lu</u> <u>Pietro.Lombardini@olai.etat.lu</u>

Tél.: 247-85732 Tél.: 247-85747